



# PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 P.S.C. 1

## Profil du stagiaire :

L'Unité d'Enseignement « **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - P.S.C. 1** », d'une durée de **sept heures**, s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de **dix ans** au minimum, qui désire acquérir les capacités nécessaires pour exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

**Prérequis :** Aucun.

## Objectifs :

L'Unité d'Enseignement « **Prévention et Secours Civiques de niveau 1 – P.S.C. 1** » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles L721-1 du code de la sécurité intérieure et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

## Programme :



Accueil et présentation de la formation des participants.

1. Protection ;
2. Prévention des accidents de la vie courante ;
3. Alerte et protection des populations ;
4. Alerte ;
5. Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger ;
6. Perte de connaissance ;
7. Plaies et hémorragies externes ;
8. Malaise ;
9. Traumatismes ;
10. Arrêt cardiaque.
11. Brûlures ;

Cas concrets.

Evaluations et clôture de la formation.

## Déroulement et intervenants :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques »** ou du **certificat de compétences de « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. Elle est organisée pour un effectif maximum de **dix apprenants** pour un formateur.

### Validation :

A l'issue de la formation, un **certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1**, suivant les arrêtés du 16 novembre 2011 et du 21 décembre 2016, modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, est délivré aux stagiaires qui ont :

- ✓ participé à toutes les phases de la formation ;
- ✓ fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- ✓ participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret).

Pour garder le bénéfice du **certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - P.S.C. 1**, une formation continue n'est obligatoire. Néanmoins, celle-ci est vivement conseillée.

### Tarif :

Formation en inter-entreprise, au tarif de **49,00 € - non-assujetti à la T.V.A.** par personne. Dans les autres cas, devis sur demande.

**APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT.**

SECOURISME,  
AQUATIQUE,  
INCENDIE,  
PRÉVENTION,  
PÉDAGOGIE.



Association Agréée de  
Sécurité Civile

Une question ? **Appelez-nous !**

**0 811 380 180**

Service 0,05 € / min  
+ prix appel



Numéro SIRET : 509 559 811 00021, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »